

PRIORITES DEPARTEMENTALES DES HAUTES-PYRENEES

Projets associatifs et actions **structurants et inscrits dans la durée**, favorisant :

- La mutualisation des ressources inter-associatives
- Les échanges de compétences entre associations
- Le soutien aux réseaux territoriaux, formels et informels, permettant la coopération entre associations
- La mobilisation et le renouvellement de l'engagement bénévole sous toutes ses formes, y compris au sein des instances dirigeantes, notamment les projets visant la sensibilisation et l'éducation à la culture associative
- L'accompagnement d'associations locales non fédérées de rayonnement communal ou inter-communal
- Un bon maillage territorial par une présence et une proximité sur les territoires, en particulier les territoires ruraux et ceux présentant des fragilités ou des besoins spécifiques.